

M. et Mme BLUTEAU
31 rue cendrillon
94240 L'HAY LES ROSES
Cadastre B 1472p

Le 29/10/2018, l'Hay les Roses

Monsieur le Commissaire enquêteur,

Nous vous remercions pour le temps accordé durant notre rendez-vous du 20 octobre dernier et vous confirmons notre opposition à l'actuel projet de PLU.

Cette contestation est motivée par :

- La perte financière sèche d'un montant de 140.000 euros (estimation valeur actuelle du terrain).
- Le terrain a été classé constructible lors du PLU de 2002, puis confirmé par le PLU de 2013. Entre 2013 et 2018, une dizaine de constructions sont apparues soutenant la classification actuelle Uq.
- L'ensemble des constructions voisines, projet de raccordement au tout à l'égout, évolution de l'urbanisme sont cohérentes avec la classification actuelle en zone Uq.
- Les raisons qui ont amené ce terrain à être classé constructible, confirmés d'année en année sur 16 ans, sont valables. Difficile d'imaginer que cette décision, qui a été accordée à l'ancien propriétaire puisse m'être retirée d'un trait de plume, sans dédommagement. Cela serait perçu comme une escroquerie. Les choix de l'ancienne mairie doivent être assumés.
- Notre parcelle provient d'un terrain qui a été divisé en deux : un des terrains resterait constructible et l'autre non. Quels sont les critères avancés ?
- D'autres terrains plus éloignés / isolés sont constructibles et ne sont pas impactés.
- Compte tenu de l'ensemble des constructions existantes, notre parcelle n'implique pas de détour pour les services publics
- Les impôts liés à ce terrain ont été et sont calculés sur la base que ce terrain est considéré constructible.
- Nous n'avons eu aucune information du projet de PLU ou d'un possible changement. Le propriétaire ne peut pas assumer les choix du mode de communication de la mairie, surtout qu'en parallèle nous recevons les notifications du trésor public. Informations, sans faille, qui ne manquent pas de rappels en cas de non prise en compte.

Nous n'avons pas investi dans un but spéculatif mais pour le projet d'une vie, cela représente l'épargne d'un nombre d'années de travail non négligeable. Les aléas professionnels nous ont obligé à retarder ce projet mais pas à l'annuler.

Face cette situation perçue comme une injustice et les incohérences relevées, nous n'aurons pas d'autres choix que d'utiliser l'ensemble des recours possibles.

Nous demandons par la présente, le maintien de notre parcelle en zone Uq.

Nous vous remercions de votre aide, support vis-à-vis de ce dossier et avis que nous espérons positif.

Cordialement

M. et Mme BLUTEAU